



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

Le Guide du bénévole



ASF France en cinq questions

Q uelle est la mission d'ASF France ?

ASF France est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour mission :

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus et de renforcer les capacités des organisations de la société civile locales œuvrant pour la promotion des droits humains
- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective
- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel

A SF France défend-elle des cas particuliers ?

ASF France n'a pas vocation à défendre des cas particuliers.

Le principe d'ASF France est celui de la subsidiarité : nous intervenons lorsqu'il n'y a pas d'avocat pour défendre ou conseiller, ou lorsque les avocats locaux sont menacés et souhaitent notre présence à leurs côtés.

Faut-il être avocat pour être adhérent ?

Toute personne se reconnaissant dans les valeurs défendues par ASF France peut adhérer.

Les adhérents sont principalement des avocats à l'image du fondateur, Me Cantier. Les projets menés par ASF France ont une dimension juridique essentielle : protection des défenseurs des droits de l'Homme et renforcement de l'Etat de droit via notamment des formations destinées notamment à des avocats, des défenseurs des droits de l'Homme, des officiers de police, des autorités judiciaires et administratives, dans les pays d'intervention. Les activités d'ASF France englobent d'autres thématiques comme les violences basées sur le genre, les migrants, lutte contre la torture, etc. Nous avons également besoin pour d'autres actions telles que la communication et/ou l'organisation d'évènements, qui nécessitent des compétences spécifiques.

Etre adhérent et être bénévole : quelles différences ?

Être adhérent ne signifie pas être bénévole.

Un adhérent est membre d'ASF France et a payé une cotisation pour adhérer et participer en cette qualité à la gestion de l'association par la participation notamment aux assemblées générales.

Le bénévole quant à lui est un adhérent qui participe activement au fonctionnement et/ou à l'animation de ASF France sans contrepartie.

Il donne communément de son temps à l'association sans participer à la coordination de cette dernière. Un bénévole ASF France participe par exemple à l'élaboration d'un projet de développement ou à l'organisation d'un évènement au profit d'ASF France.

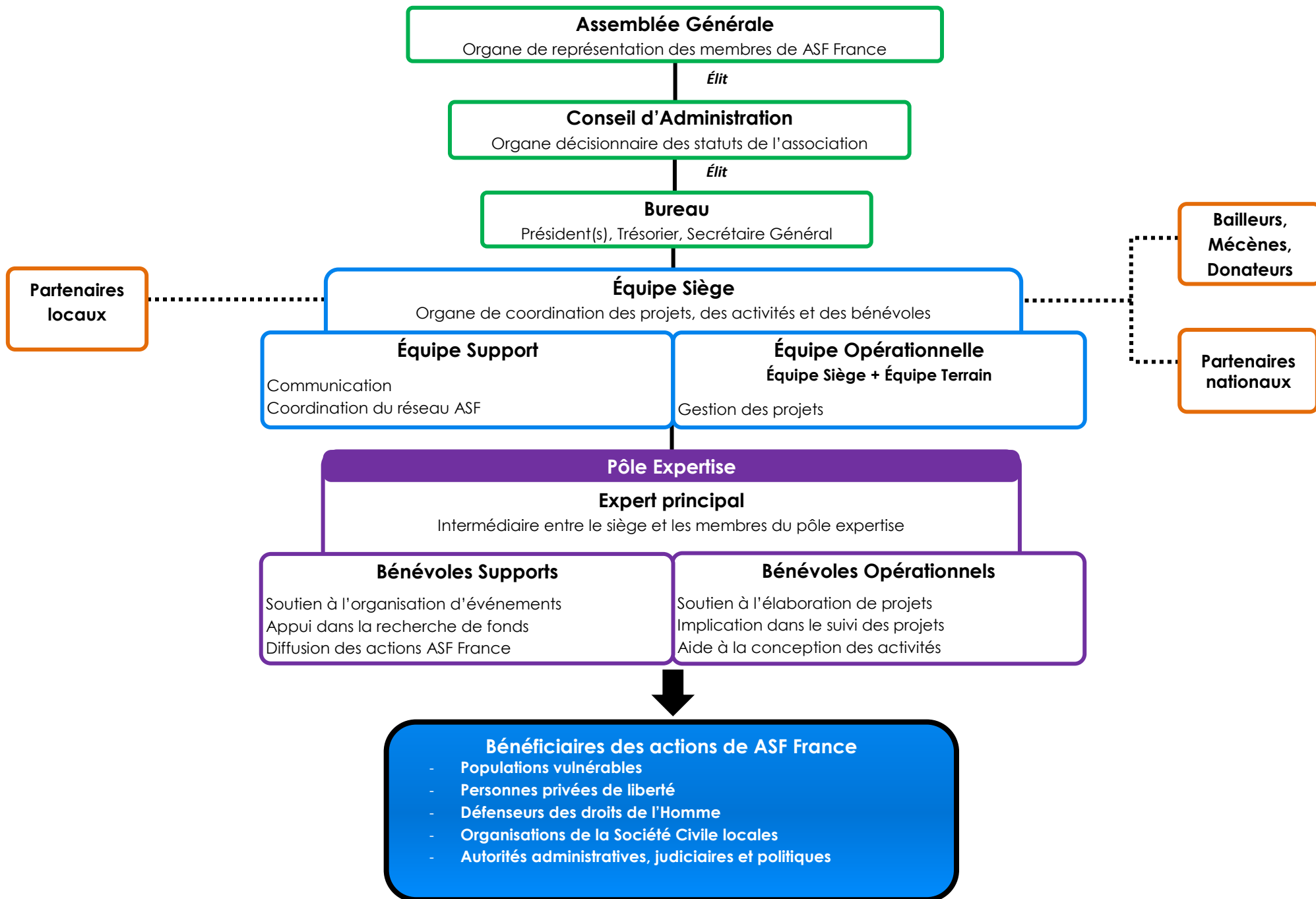
Etre bénévole implique-t-il de partir en mission à l'étranger ?

Un bénévole ne part pas forcément en mission à l'étranger.

Un bénévole peut s'impliquer de multiples manières au sein d'ASF France. Les départs en mission à l'étranger dans le cadre d'un projet en sont une.

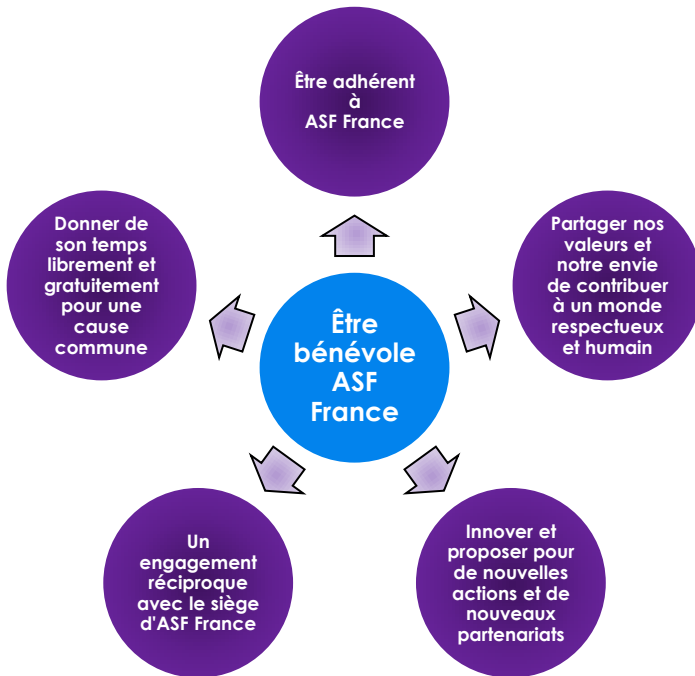
Un membre du pôle expertise peut en effet être amené à partir en mission principalement pour renforcer les capacités des partenaires et mener des formations à destination des bénéficiaires du projet.

Ces départs en mission sont définis par le/la coordinateur.trice de projet au siège, le référant du pôle expertise, les compétences spécifiques nécessaires pour répondre aux résultats attendus de la mission ainsi que les disponibilités du bénévole.



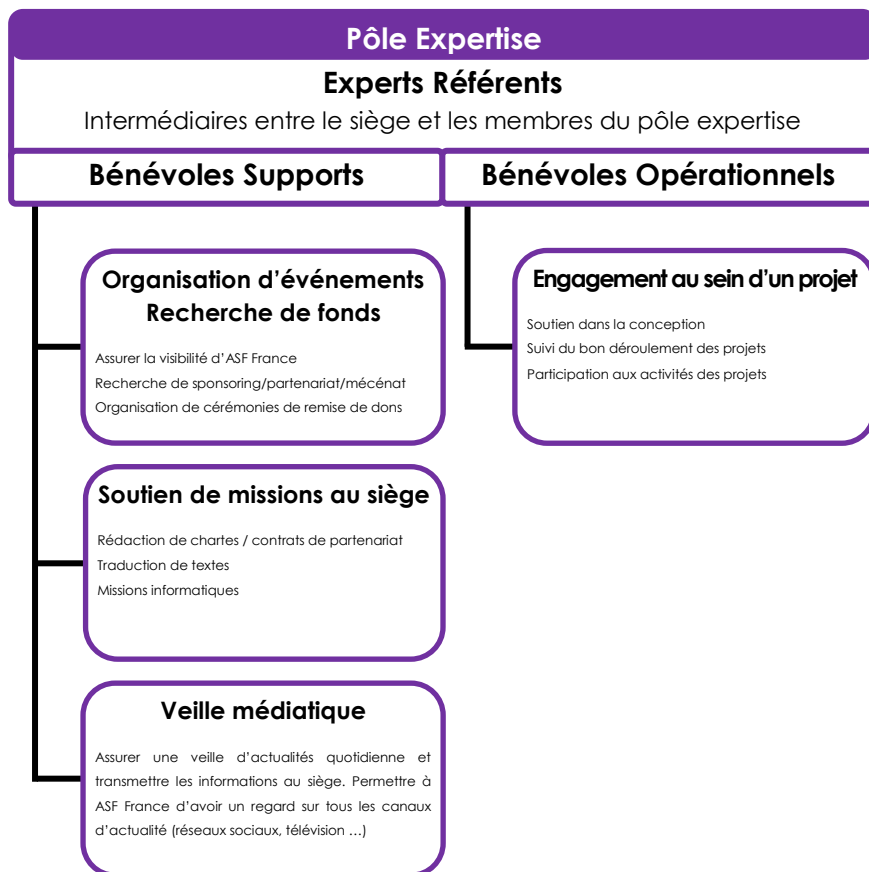
Envie de nous rejoindre ?!

Une fois que vous nous avez rejoint en tant qu'adhérent, vous pouvez décider d'agir avec nous en tant que bénévole. Les cinq piliers du bénévole au sein d'ASF France :



Rejoignez un groupe engagé !

En tant que bénévole auprès de ASF France, plusieurs possibilités s'offrent à vous. Ainsi, vous pouvez rejoindre les différents pôles qui composent le pôle expertise selon vos compétences, votre disponibilité et les besoins de la structure.



Nous vous soutenons !

L'équipe siège – support et opérationnelle – assure le fonctionnement permanent d'ASF France. En ce sens, elle coordonne l'ensemble des activités impliquant ASF France, les bénévoles et les partenaires, et garantit les principes ainsi que les valeurs de l'association. Pour cela, elle veille au respect de l'accord de collaboration établi entre le bénévole et le siège. Cet accord lie l'équipe siège et le pôle expertise en établissant des engagements respectifs qui permettent un travail efficace.



Des évolutions possibles !

Un référent est un bénévole qui décide d'aller plus loin dans son engagement auprès d'ASF France. Il assure le lien entre l'équipe siège et les bénévoles du pôle expertise et ainsi, représente le pôle dans lequel il s'investit. Devenir référent implique de fédérer un groupe et d'avoir une vision globale de ses activités.

Les référents se réunissent une fois par an au siège de l'association pour partager leurs expériences, discuter de l'organisation de chaque pôle et analyser les défis à relever pour pérenniser les actions d'ASF France.

